

Saint-André-Allas
Compte rendu du conseil municipal
Du mercredi 2 février 2022

Présents : Jean-Jacques Albié, Philippe Depoix, Delpech Jean-Michel, Jean-Luc Roulland, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Didier Vergnoux, Mylène Galmot, Patricia Vinette.

Excusés : Carine Audit (procuration à JL Roulland), Solange Lamothe (procuration à Dominique Thibart), Régine Brusquand (procuration à Patrick Salinié) Céline Duval (procuration à Patrick Salinié), Jean-Pierre Gauthier (procuration à Didier Vergnoux), Muriel Manet (procuration à Jean-Luc Roulland).

Secrétaire de séance: Jean-Michel Delpech.

Le conseil était assisté de : Cécile Tasset, secrétaire de mairie. Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation de rajouter une délibération concernant les missions proposées au SDIS24. Demande votée à l'unanimité.

Délégation de signature du maire : En cas d'absence du maire il y a lieu de désigner un adjoint pour représenter la commune. Mme Audit Carine, 1^{ère} adjoint est désigné à l'unanimité.

CCSPN : modification des statuts de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir :

Cette modification porte sur la compétence Petite enfance, enfance, jeunesse. Afin de laisser aux communes le choix d'accompagner sur leurs territoires un ou des projets de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), il convient d'exclure ce domaine des compétences communautaires. La modification sera ainsi précisée : Petite enfance : création, aménagement, gestion et animation de l'ensemble des structures et/ou des services d'accueil existants ou à créer **hors Maison d'Assistantes Maternelles**.

Voté à l'unanimité.

SPA de la Dordogne : renouvellement de la convention fourrière pour 2022. Dominique Thibart rappelle que l'indemnité est fixée à 0,85€ par habitant. Montant inchangé. Vote à l'unanimité. Le conseil regrette toutefois que dans le cas d'animaux récupérés et mis au chenil municipal, un ramassage ne soit pas organisé comme auparavant par la SPA et que la commune se voit contrainte d'amener cet animal par ses propres moyens à Bergerac. Ce constat sera exprimé auprès de la SPA.

SICTOM : Opposition au projet d'intégration du SICTOM Périgord Noir dans un syndicat unique à l'échelle du département de la Dordogne.

JJ Albié présente la motion proposée par le Sictom. Il s'agit de s'opposer à tout projet d'intégration le SMD3. Les raisons invoquées sont la singularité du territoire du Périgord Noir à la fréquentation touristique forte, ses qualités de réactivité, son périmètre adapté aux besoins actuels, la crainte de perdre en proximité alors que le service donne satisfaction.

Le débat entre élus s'installe, avantages et inconvénients étant l'un après l'autre discutés. Plusieurs élus voient dans la perspective de regroupement une possibilité de qualité accrue, une mutualisation plus efficace (engins, camions, personnel) et à terme des économies.

En faveur de la motion : 13 voix. Abstentions : 2.

Ecole : Demande de subventions pour remplacer la chaudière actuelle par une chaudière

bois : JL Roulland rappelle l'importance de ce projet. Il faut anticiper le changement de la chaudière fioul. Pour des raisons liées à la fin de l'utilisation des énergies fossiles, la commune pense porter son choix sur une chaudière bio masse à pellets. Le coût de 134.995€ HT n'est pas négligeable (chaudière + silo de stockage + radiateurs complémentaires). Afin de rendre un avis définitif, la municipalité dépose deux demandes de subventions auprès des organismes compétents pour une participation à hauteur de 80%.

La première subvention concerne la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : 35%.
La seconde est déposée auprès du Conseil départemental via l'Adème : 45%.
Unanimité.

SDIS 24 : Le conseil complète la convention précédente mise en place avec le SDIS 24 pour le contrôle des points d'eau incendie. La municipalité décide de confier l'ensemble des contrôles au SDIS 24 (20€ de participation par point d'eau) ainsi que l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (15€ par point d'eau). Cette convention permettra à la commune de mieux évaluer les besoins des bourgs et des hameaux et d'investir progressivement dans de nouvelles bâches de défense.

DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2022 : Ce débat permet aux élus d'appréhender les projets à mettre en œuvre en 2022 au regard des possibilités financières, des impondérables, des intentions à mettre en œuvre sans attendre ou sur lesquelles nous pouvons surseoir. L'ensemble des projets est évoqué : voirie, école, aménagements de l'esplanade du chemin du fournil, aménagement du quartier de la Boyne, achat de terrains, budget participatif, animation culturelle, travaux salle des fêtes, équipements municipaux, renforcement de lutte contre l'incendie, subventions aux associations, façade église de Saint André. La commission des finances va travailler dans le détail sur ces opportunités dans les jours qui viennent. Les élus pourront ainsi se prononcer lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2022.

Questions diverses :

- Le conseil valide l'abondement de la commune à l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) mise en place par la CCSPN pour soutenir les particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements (8 dossiers par an sur la commune) pour la somme de 6500€. Cette opération débutera en juin 2022 et fera l'objet d'une publication des éligibilités.
- Elections : évocation des élections présidentielles et législatives pour assurer la présence nécessaire des élus dans les bureaux.
- Création d'un affichage permanent au carrefour de la Boyne. M. Bauer, menuisier qui a façonné l'abribus travaillera sur la mise en place de ce panneau d'affichage dans un esprit architectural similaire.
- Point sur la vente des terrains du lotissement : pour l'instant, compte tenu des ventes et promesses de vente, reste deux terrains disponibles mais cette situation peut évoluer.
- Evocation de la demande du propriétaire de la pizzeria Bambino pour installer son atelier provisoire sur la place du chemin du fournil. Négociations en cours pour une réponse rapide.
- Lotissement de la Boyne : mise en place de barrières entre le lotissement et les terrains avoisinants pour mettre fin aux passages non autorisés.
- Radars pédagogiques du carrefour de la Boyne : Analyses des résultats en cours mais ils semblent efficaces.
- Panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes : la décision de la municipalité sera soumise au prochain vote après vérifications liées à la charpente.